



## MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, **le lundi, le 10 février 2020**, à compter de 19 h à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de Lyne Ash, mairesse, et en présence des conseillères et des conseillers suivants :

Mesdames : Annie Parent  
Isabelle Tremblay  
Danielle Pelchat

Monsieur : Michaël Boucher  
Yves Bourassa  
Gaétan Falardeau

Annie Rivard, employée de soutien à l'administration et au développement est également présente.

### 1. MOT DE BIENVENUE

Madame Ash souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION # 6444-02-20

Il est proposé par Isabelle Tremblay, appuyé par Yves Bourassa et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

#### ORDRE DU JOUR :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demandes verbales
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2020
6. Comptes à payer
7. Rapport d'activités - assainissement des eaux, réseau d'égouts et eau potable
8. Attribution des tâches des conseillers
9. Facture supplémentaire – Pros du plancher
  - 9.1 Bris des Pros du plancher – factures de réparation
10. Entente de services pour les mesures d'urgence
11. Fonds de développement des territoires
12. Vente pour non-paiement des taxes
13. Renouvellement entente urbanisme – Addenda # 2
  - 13.1 Suivi des heures - urbanisme
14. Projet – emploi étudiant
15. Décorations de Noël à réparer
16. Dossier bureau de poste
17. Renouvellement du protocole pour l'Écocentre de Guérin – Année 2020
18. Disposition des vieux portables – ordinateurs
19. Gestion documentaire
20. Soumissions – Toiture bureau municipal
21. Affaires nouvelles
22. Correspondances
23. Prochaine séance le 9 mars 2020

- 24. Période de questions
- 25. Levée de la séance

### **3. DEMANDES VERBALES**

Il est résolu unanimement de demander à l'employé no 32-0002 d'effectuer une quarantaine d'heures pour réparer les toilettes roulantes acquises par le comité de développement, et qui seront utilisées lors de différentes activités sur le territoire de la municipalité.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020**

RÉSOLUTION # 6445-02-20

Il est proposé par Michaël Boucher, appuyé par Danielle Pelchat et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 tel que rédigé.

### **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JANVIER 2020**

RÉSOLUTION # 6446-02-20

Il est proposé par Isabelle Tremblay, appuyé par Yves Bourassa et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2020 tel que rédigé.

### **6. COMPTES À PAYER**

RÉSOLUTION # 6447-02-20

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer;

Il est proposé par Danielle Pelchat, appuyé par Annie Parent et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée;

Le paiement de la cotisation volontaire proposée par la CSLT est refusé.

Comptes payés :	16 270.89 \$
Comptes à payer :	66 879.60 \$

### **7. RAPPORT D'ACTIVITÉS – ASSAINISSEMENT DES EAUX, RÉSEAU D'ÉGOÛTS ET EAU POTABLE**

RÉSOLUTION # 6448-02-20

Monsieur Réjean Pelletier nous présente un rapport complet de l'état de la situation actuelle concernant le projet d'assainissement des eaux, réseau d'égouts et eau potable, ainsi que le Bilan stratégique d'eau potable 2018.

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Danielle Pelchat et résolu unanimement d'accepter le dépôt du Bilan stratégique d'eau potable 2018 qui a été présenté par monsieur Pelletier.

## 8. ATTRIBUTION DES TÂCHES DES CONSEILLERS

MAIRESSE Lyne Ash	<ul style="list-style-type: none"><li>🌀 Ressources humaines</li><li>🌀 Aménagement et urbanisme</li><li>🌀 Développement économique</li></ul>
SIÈGE # 1 Annie Parent	<ul style="list-style-type: none"><li>🌀 Culture et loisirs</li><li>🌀 Télécommunications</li><li>🌀 Familles</li></ul>
SIÈGE # 2 Isabelle Tremblay	<ul style="list-style-type: none"><li>🌀 Plan de sécurité civile</li><li>🌀 Croix-Rouge</li></ul>
SIÈGE # 3 Danielle Pelchat	<ul style="list-style-type: none"><li>🌀 Environnement</li><li>🌀 Énergie</li><li>🌀 Familles et aînés</li></ul>
SIÈGE # 4 Michaël Boucher	<ul style="list-style-type: none"><li>🌀 Eau potable et eaux usées</li></ul>
SIÈGE # 5 Gaétan Falardeau	<ul style="list-style-type: none"><li>🌀 Bibliothèque</li><li>🌀 Comité consultatif en urbanisme</li><li>🌀 Eau potable et eaux usées</li></ul>
SIÈGE # 6 Yves Bourassa	<ul style="list-style-type: none"><li>🌀 Maire suppléant</li><li>🌀 Comité consultatif en urbanisme</li><li>🌀 Routes, véhicules et outils</li><li>🌀 Sécurité, incendie et police</li></ul>

## 9. FACTURE SUPPLÉMENTAIRE – PROS DU PLANCHER

Les Pros du plancher ont soumis une facture supplémentaire à la municipalité en rapport avec leur contrat de réfection des planchers au centre des Loisirs. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de payer ladite facture, conditionnellement à ce qu'ils payent les frais occasionnés par les bris qu'ils ont fait lors de l'installation du nouveau revêtement de plancher.

### 9.1 BRIS DES PROS DU PLANCHER – FACTURES DE RÉPARATION

#### RÉSOLUTION # 6449-02-20

Considérant que la réfection des planchers au centre des Loisirs a occasionné quelques bris par les Pros du plancher;

Considérant que ce n'est pas de la responsabilité de la municipalité d'assumer ces frais et qu'ils doivent être assumés par les Pros du plancher;

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Michaël Boucher et résolu unanimement de facturer le temps homme incluant les frais de déplacement de Leevan Cliche, employé des travaux publics, ainsi que le coût du matériel qui a été acheté par la municipalité pour effectuer les réparations. Une facture sera envoyée aux Pros du plancher.

## 10. ENTENTE DE SERVICES POUR LES MESURES D'URGENCE

#### RÉSOLUTION # 6450-02-20

Il est proposé par Isabelle Tremblay, appuyé par Gaétan Falardeau et résolu unanimement d'accepter de faire partie de l'entente de services pour les mesures d'urgence proposée entre la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue et les

municipalités de Guérin, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord et Rémigny et de signer cette entente quand elle nous sera présentée.

## **11. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

L'invitation à déposer des projets est à nouveau lancée aux organismes de Nédélec et à toute la population.

## **12. VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES**

RÉSOLUTION # 6451-02-20

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Témiscamingue, la liste des immeubles pour lesquelles les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Nédélec peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil croit opportun d'autoriser Mme Lyne Gironne, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Témiscamingue à enchérir et acquérir l'immeuble mis en vente pour défaut de paiement de taxes, au nom de la municipalité de Nédélec;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Michaël Boucher et résolu unanimement

- ❖ **QUE** l'employée de soutien à l'administration, Annie Rivard, transmette, avant le 19 février 2020 à la MRC de Témiscamingue, la liste des immeubles jointe en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente dudit immeuble à l'enchère publique conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente;
- ❖ **QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Témiscamingue, Lyne Gironne, soit la personne nommée par le conseil pour représenter la municipalité de Nédélec lors de la vente pour taxes et qu'elle soit habiletée à acheter l'immeuble dont les coordonnées ont été transmises et qui sera mis en vente pour défaut de paiement de taxes le 14 mai 2020, et ce, pour une valeur allant jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital et intérêts et les frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles, advenant qu'il n'y ait pas d'autre intéressés;
- ❖ **QU'UNE** copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue.

## **13. RENOUVELLEMENT ENTENTE URBANISME – ADDENDA # 2**

### **13.1 SUIVI DES HEURES URBANISME**

La municipalité vérifiera le nombre d'heures totales effectuées par Cécilia NDri, technicienne en urbanisme de la MRC pour son compte en 2019 et demandera le même nombre d'heures pour l'année 2020.

#### **14. PROJET EMPLOI ÉTUDIANT**

##### **RÉSOLUTION # 6452-02-20**

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Isabelle Tremblay et résolu unanimement de demander 2 projets étudiants pour l'été 2020, soit 1 étudiant pour notre projet d'archivage et 1 pour les travaux publics. Les formulaires ont été dûment remplis et transmis à Emplois d'été Canada.

#### **15. DÉCORATIONS DE NOËL À RÉPARER**

La municipalité prendra contact avec Madame Denise Bernèche pour vérifier son intérêt à effectuer la réparation et ou rafraîchissement de nos lumières de rues (Noël), étant donné que c'est elle qui les avait conçues. Nous lui demanderons combien elle chargerait pour effectuer ce travail.

#### **16. DOSSIER BUREAU DE POSTE**

##### **RÉSOLUTION # 6453-02-20**

Considérant que le conseil municipal devait procéder au renouvellement du contrat de location du bureau de poste pour 2020 avec sa locataire, Mme Sylvie Mayrand;

Considérant que Mme Sylvie Mayrand a refusé de signer le contrat de renouvellement de location car elle refuse que le prix du loyer mensuel soit augmenté;

Considérant que la décision avait été prise lors de la session ordinaire du 9 décembre 2019 de hausser le loyer mensuel de 116 à 120 dollars par mois et que cette hausse est jugée raisonnable;

Il est proposé par Michaël Boucher, appuyé par Isabelle Tremblay et résolu majoritairement, de maintenir la position du conseil et les clauses du contrat de location pour l'année 2020 en y ajoutant une clause d'augmentation automatique équivalent à l'indice des prix à la consommation qui sera appliquée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Yves Bourassa se retire de la salle pour cause de conflit d'intérêt.

Annie Parent est contre.

#### **17. RENOUELEMENT DU PROTOCOLE POUR L'ÉCOCENTRE DE GUÉRIN – ANNÉE 2020**

##### **RÉSOLUTION # 6454-02-20**

Les membres du conseil ont pris connaissance du protocole d'entente de services de l'Éco-Centre de Guérin pour l'année 2020.

Il est proposé par Danielle Pelchat, appuyé par Annie Parent et résolu unanimement d'accepter le protocole tel que présenté et de procéder à la signature de celui-ci, au coût annuel de 6 000 \$

#### **18. DISPOSITION DES VIEUX PORTABLES – ORDINATEURS**

Quelques vieux portables et un ordinateur encombrant la voute de la municipalité. Le conseil municipal propose de demander à monsieur Alain Charest s'il accepterait de les examiner et de les vider de leur contenu s'il juge qu'ils sont encore en état d'être utilisés. On pourra par la suite en laisser un au centre des loisirs pour le camp de jour, ou les offrir à la bibliothèque ou à l'école, s'il y a lieu.

## 19. GESTION DOCUMENTAIRE

Un tri et une gestion documentaire seront nécessaires dans la route de la municipalité. Il a été décidé par le conseil de gérer à l'interne ce dossier.

## 20. SOUMISSIONS – TOITURE BUREAU MUNICIPAL

RÉSOLUTION # 6455-02-20

En date du 6 février 2020, nous avons procédé à l'ouverture des soumissions pour la réfection de la toiture au bureau municipal. Un total de 6 soumissions a été reçu.

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Annie Parent et résolu à l'unanimité de retenir la plus basse, soit celle de Construction Gauthier, au montant de 9 995.00 \$ plus taxes.

## 21. AFFAIRES NOUVELLES

### 21.1 EMBAUCHE DE LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE

RÉSOLUTION # 6456-02-20

Les curriculum vitae reçus pour le poste de direction générale de la municipalité ont été analysés par le comité de sélection le 31 janvier 2020. 3 candidats(tes) ont été retenus(es) et convoqués(es) en entrevues.

Il est proposé par Annie Parent, appuyé par Michaël Boucher et résolu à l'unanimité de retenir la candidature de madame Natalie Arsenault, qui a été recommandée par le comité de sélection. Celle-ci entrera en poste le 24 février prochain.

## 22. CORRESPONDANCES

RÉSOLUTION # 6457-02-20

Une lettre recommandée datée du 28 janvier 2020 de la part de madame Marielle Bélair Mayrand a été reçue au bureau de la municipalité. Celle-ci concerne la facture numéro 431 datée du 31 décembre 2019 envoyée aux parties concernées.

Il est proposé par Gaétan Falardeau, appuyé par Annie Parent et résolu à l'unanimité de maintenir la position du conseil concernant la répartition des frais facturés, mais d'aller étendre les tas de terres aux frais de la municipalité au printemps quand les conditions météorologiques le permettront.

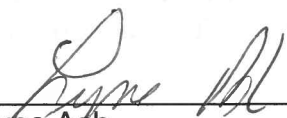
## 23. PROCHAINE SÉANCE LE 9 MARS 2020

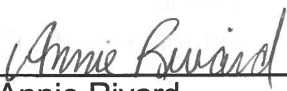
## 24. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 25. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION # 6458-02-20

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance est proposée par Yves Bourassa. Il est présentement 21h47.

  
Lyne Ash  
Mairesse

  
Annie Rivard  
Employée de soutien à  
l'administration et au développement

Je, Lyne Ash, *mairesse*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.